



POINT MARAICHAGE BIO

Document rédigé par Judith NAGOPAE à partir des observations de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Christophe BOSSARON
Conseiller installation transmission
06 80 17 22 79

Clémence GUILLAUMET
Conseillère en diversification et circuits courts
06 47 86 89 21

Thierry FERRAND
Conseiller pédologue
Conseiller irrigation
06 45 16 33 19

Jean-Paul LEROY
Expérimentations légumes
06 76 09 01 43

Judith NAGOPAE
Conseillère productions légumières
Expérimentations légumes
Bulletin de Santé du Végétal
06 85 04 15 03

Elora PETITGENET
Conseillère diversification (Filière)
07 85 63 37 15

	ven. 25	sam. 26	dim. 27	lun. 28	mar. 29	mer. 30	jeu. 1
	0	0	0	0	0.5	0	0
	61 / 90	60 / 96	57 / 94	48 / 86	47 / 91	52 / 93	47 / 79
	9 / 15	7 / 16	9 / 19	8 / 22	10 / 24	13 / 25	13 / 26

Prévision de la semaine : Varennes-Vauzelles Sencrop CA 58

Station de Clamecy

Météo du 14/04/2025 au 21/04/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mars	Avril
6 °C	16 °C	11°C	8 mm	45	21

Station de Luzy

Météo du 14/04/2025 au 21/04/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mars	Avril
6 °C	16°C	11°C	5 mm	48	21

Station de Nevers

Météo du 14/04/2025 au 21/04/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mars	Avril
8 °C	17 °C	11 °C	8 mm	45	23

Dans ce numéro



Actualités du moment

- Aides régionales P - 2 et 2
- Formations P - 3
- Actualités techniques
 - ❖ Désherbage oignon P - 4
 - ❖ Désherbage pomme de terre P - 4
 - ❖ Virose sur tomate P - 4
 - ❖ Teigne du poireau P - 5
 - ❖ Ravageurs crucifère P - 5

Pilotez en toute simplicité vos parcelles avec :



Marie-Luce BAUDOT
Vivien VACHER
03 86 93 40 00

Avec le soutien financier de :





AIDES A LA PRODUCTION

Production cible		Financeurs	Intitulé	Taux d'aide	Liens
		Période d'application	Bénéficiaires	Investissement éligible	
1	Mixte	CR BFC Du 15 mai 2024 au 30 juin 2025 - fin de validité du RI	Aide aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture Agriculteur à titre principal GAEC, EARL, SCEA Personnes morales à activité agricole CUMA	40% - 50% max + 10% JA + 10% AB 1 000€ HT min 10 000€ HT max Serres, outils ergonomiques Pilotage de l'irrigation, création et rénovation des réseaux Matériels de protection contre le gel, la grêle, la sécheresse Matériel d'auto-construction Matériels d'occasion	LIEN 1
2		France AgriMer Téléprocédure ouverte jusqu'au 31 décembre 2025	Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse Agriculteur à titre principal GAEC, EARL, SCEA ASA CUMA GIEE	30 % du coût HT des investissements + 10% pour JA/NI + 10% pour CUMA 2 000€ HT min 40 000€ HT max Voir liste en annexe de la décision LISTE 2	LIEN 2
3	PAM	France AgriMer Dates de dépôt : 01 mars au 30 avril 2025	Transformation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, hors distillation PME ayant une activité de transformation de PAM Agriculteur à titre principal EI, GAEC, EARL, SCEA	- 40 % des dépenses éligibles pour la tranche d'investissements inférieure ou égale à 15 000 € - 20 % des dépenses éligibles pour la tranche d'investissements réalisés entre 15 000 et 85 000 €. Montant min : 500€ HT Montant max : 20 000 € HT - Achats de matériels et d'équipements neufs ou d'occasion liés à la production primaire de PPAM - Ils ne doivent pas porter de préjudice important à l'environnement · Création ou modernisation de séchoirs : acquisition et mise en place du matériel (déshumidificateurs, ventilateurs, réchauffeurs d'air, cloisons, caillebotis...). Les variateurs de fréquence et les automates sont prioritaires ; · Matériels pour le lavage, battage, triage, tamisage, dépoussiérage, broyage, coupe, dessiccation, fabrication de macérat et autres premières transformations ; · Matériel de stockage (contenants > 10 l) et de pesée industrielle ; · Peintures alimentaires sur crépis.	LIEN 3
4			Production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales Agriculteur à titre principal EI, GAEC, EARL, SCEA de format PME CUMA	-même taux d'aide que la précédente - Achats de matériels et d'équipements neufs ou d'occasion liés à la production primaire de PPAM - Ils ne doivent pas porter de préjudice important à l'environnement · Planteuses et semoirs ; · Bineuses et autres outils de désherbage (houe maraîchère et accessoires, cultivon et accessoires...) : ces matériels sont prioritaires ; · Matériel d'entretien des couverts inter rangs (rouleau hacheur, broyeur inter rangs, toile tissée avec matériel de pose...) : ces matériels sont prioritaires ; · Récolteuses ; · Matériel de précision pour petites parcelles de moins de 0,5ha	LIEN 4

Production cible		Financeurs	Intitulé	Taux d'aide	Liens
		Période d'application	Bénéficiaires	Investissement éligible	
5			Idem AIDE 4 hors CUMA	- même taux d'aide que la précédente - Achats de matériels et d'équipements neufs ou d'occasion liés à la production primaire de PPAM - Ils ne doivent pas porter de préjudice important à l'environnement · Création ou modernisation de distillerie : acquisition et mise en place de matériel. Les appareillages de mesure et de régulation (débitmètre vapeur...) sont prioritaires ; · Distillerie mobile, dans les conditions prévues à l'annexe 2 ; · Matériel de stockage (fûts et autres contenants > 10 l) et de pesée industrielle.	LIEN 5
6	BIO	Du 6 février 2023 au 31 mars 2028 A déposer avant le 31 décembre de chaque année	Aide à la qualification en AB Producteurs en AB de légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyau, fruits à coque comestibles, apiculture et transformation à la ferme (hors vin).	90% du coût de la Certification Coût de la certification en « agriculture biologique », pour les exploitants agricoles entrant dans une démarche de conversion Coûts générés par l'engagement	LIEN 6



INFORMATIONS

» Actualité journée « S'installer en ... »



Tout savoir sur
la lombriculture et le
lombricompostage
22 mai 2025
8h45 au CFPPA du Morvan
à Château Chinon

Journée : S'installer en LOMBRICULTURE

une demi-journée organisée par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
le jeudi 22 mai 2025, au CFPPA du Morvan à Château-Chinon.

Cette journée est dédiée aux porteurs de projets ou aux agriculteurs
intéressés pour se diversifier sur un marché porteur et rémunérateur.

Céréaliers, polyculteurs éleveurs ou maraîchers
cette journée est faite pour vous !

Au programme :

De 8h45 à 12h45, avec accueil café

Initiez-vous à l'élevage de vers de terre

- Venez découvrir les bases de la lombriculture : les principes, les sols, la réglementation, la plus-value qu'elle peut vous apporter d'un point de vue économique, technique grâce à la gestion de la matière organique et ses débouchés, avec l'intervention de Jean-Nicolas FOLLINET, formateur BPREA.
- Visite de la ferme lombricole du CFPPA



Infos et inscription :
Marine VAILLANT

Conseillère entreprise-installation

03 86 93 40 39 - marine.vaillant@nievre.chambagri.fr

Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CERISIA

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Contacts - Inscriptions :

Marine VAILLANT (conseillère entreprise-installation)

03 86 93 40 37

Marine.vaillant@nievre.chambagri.fr



- Les conditions météo (températures fraîches et vent durant la journée) de ces derniers laissent apparaître certains symptômes physiologiques sur les cultures en plein champs comme sous-abris. Attention à ne pas confondre avec de la maladie. Cela se caractérise souvent par une décoloration jaune ou violette-rouge des parties les plus exposées (extrémités des feuilles). Il est également possible de voir des mini-brûlures sur certaines espèces comme ci-contre sur pois.

Il y'a beaucoup de symptômes physiologiques mais également des symptômes dû au conditions météo du moment.



POINT ADVENTICES- MAUVAISES HERBES

Sur **oignon bulbilles**, les parcelles du réseau se situent entre les stades 2-4 feuilles. Mécanique peut commencer dès que les oignons sont suffisamment développés pour ne pas être enterrés(stade 2 feuilles). Comptez des binages réguliers jusqu'à 3 passages dans les inter-rangs. Intervenir tôt (au stade cotylédon 2 /3 feuilles max) pour être sûr de détruire les adventices.



Sur **pomme de terre**, les parcelles du réseau ont été implanté il y a 15 jours 3 semaines en plein champs. Les chardons ou chénopodes se gèrent de manière satisfaisante par les techniques de buttage ou désherbage manuel. Si cela n'a pas été fait au semis, attendre que les conditions soient plus séchantes pour réaliser un buttage qui permettra en même temps le désherbage des adventices ayant germées ces derniers jours. Cela peut se renouveler à une fréquence de deux à trois passages selon l'enherbement. Un passage complémentaire avec la herse étrille peut permettre de maîtriser l'enherbement sur la butte avant la fermeture des rangs de pomme de terre.



L'ambrosie fait aussi son apparition en plus des PSD et autres adventices annuelles récurrentes
Photo CA 58 le 24/04/2025



POINT RAVAGEURS



Des nouvelles feuilles toutes recroquevillées qui ne repartiront probablement pas si la virose est confirmée Photo CA 58 le 24/04/2025



En pépinière sous-abris ces derniers jours, c'est sur **tomate**, qu'ont été observé des plants avec les symptômes suivants : les feuilles prennent un aspect chétif et buissonnant. A ce stade, l'infection étant précoce, les plants ne se développeront probablement pas et resteront petits. Des échantillons seront envoyés au laboratoire et pourront confirmer ou non ce diagnostic. Par mesure de précaution, il est préférable d'enlever les plants qui semblent contaminer de la pépinière et couvrir les plants sains avec un des voiles non tissés du type P17.





Sur **ail** en plein champs, on constate des attaques plus ou moins fortes de teigne du poireau. Il est primordial de réaliser un traitement lorsque la chenille est encore au stade « balladeur » donc atteignable par la bouillie.

Voici quelques matières actives homologuées sur ce ravageur :

- AB XENTARI 1kg/ha (si pas d'abeilles). Attention le produit est lessivable si plus de 20mm et uniquement autorisé en plein champs.

La surveillance des vols par piège chromatique permet d'intervenir au bon moment (dès les premiers piégeages).



Chenille au stade « baladeur », il est encore temps d'y gérer avant d'être inaccessible. Photo CA 58 le 24/04/2025

Les crucifères sous-abris ne sont pas en reste non plus. Les attaques d'altises et mouches du chou sont visibles pas endroits aussi bien sur feuillage que sur racines. Comme évoque dans le précédent Point Maraichage, la mise en place de voile peut ralentir la propagation du ravageur.



L'asticot de la mouche du chou profite d'être à l'abris dans le radis pour se développer. Photo CA 58 le 24/04/2025



La grosse altise profite des choux présents dans les tunnels ce printemps. Photo CA 58 le 24/04/2025

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers :

Tél : 03 86 93 40 60



facebook
GDA de la Nièvre

CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement



mes satimages



mes parcelles
l'accélérateur de performance

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE
SOUS LE NUMÉRO
IF01762